BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IV^{E} REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DU GENRE, DE LA SANTE, DE L'ACTION SOCIALE ET HUMANITAIRE (CGSASH)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°130 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT REGLEMENTATION DE LA MICROFINANCE AU BURKINA FASO

Présenté au nom de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par la députée **Anne Marie Joseph ILBOUDO /TRAORE,** raporteure.

Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le jeudi 06 février, de 14 heures 55 minutes à 15 heures 45 minutes, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence de la députée Marie Angèle KALENZAGA/TIENDREBEOGO, Présidente de ladite Commission, à l'effet de donner son avis, sur le projet de loi portant règlementation de la microfinance au Burkina Faso.

Auparavant, la CGSASH, saisie pour avis, a désigné la députée Anne Marie Joseph ILBOUDO/TRAORE pour participer aux travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés les lundi 27 et vendredi 31 janvier 2025, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission.

En prélude aux travaux de la COMFIB, la CGSASH a organisé, le mardi 14 janvier 2025 de 14 heures 50 minutes à 15 heures 55 minutes, une séance d'appropriation du contenu du projet de loi. Cette séance a permis aux députés de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement lors de son audition par la COMFIB.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CGSASH a porté sur les points suivants :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

La députée rapporteure a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1- <u>Audition du Gouvernement</u>

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget. Elle était assistée de ses collaborateurs et de représentants du ministère de la justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

L'exposé des motifs, présenté par madame le Ministre, a porté sur les points suivants :

- contexte et justification du projet de loi,
- processus d'élaboration du projet de loi,
- présentation du projet de loi.

Les éléments relatifs à ces différents points figurent dans le rapport de la COMFIB.

I.2- <u>Débat général</u>

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

Parmi ces préoccupations, celles en lien avec les attributions de la CGSASH ont porté entre autres sur :

- l'état des lieux des IMF dans notre pays notamment en termes de nombre et de poids en matière de taux de bancarisation ;
- les conséquences de l'augmentation du capital social sur la situation des IMF existantes et l'impact des innovations prévues dans ce projet de texte sur la situation des IMF d'une manière générale ;
- les plus-values attendues de l'adoption de ce projet de loi notamment en matière d'amélioration de l'accès au crédit au profit des personnes qui ont difficilement accès au système bancaire classique ;
- les mesures prévues dans ce projet de texte pour empêcher la création d'IMF fragiles ;
- la capacité de la structure de tutelle chargée de la supervision de la microfinance à assurer ses missions ;
- la raison de l'interdiction de certains moyens de paiement aux IMF comme le chèque, les effets de commerce ou tout moyen de paiement assimilé ;
- l'existence au Burkina Faso de l'Observatoire de la qualité des services financiers mentionné à l'article 96 ;

- la nature du taux mentionné à l'article 145, dernier alinéa du projet de loi, qui dispose qu' « *en cas de retard, le liquidateur doit, pour les sommes qu'il n'a pas versées, payer à sa charge des intérêts au taux du guichet de prêt marginal de la Banque centrale* » ;

- les mesures prises par le Gouvernement pour accompagner les épargnants dont les dépôts sont bloqués depuis plus de deux ans suite à la mise sous tutelle de certaines institutions de microfinances qui connaissent des problèmes de gestion ;

- les actions prévues par le Gouvernement pour faire connaître davantage le crédit-bail afin de favoriser le recours à ce mécanisme de financement ;

- la prévision par le Gouvernement d'une rubrique qui traite du système de garantie dans le présent projet de loi ;

- le moyen par lequel se fait la défense des intérêts des clients ou des actionnaires des microfinances en faillite ;

- l'effectivité de la publication de l'état des comptes dans un Journal à large diffusion, conformément à l'article 63 du présent projet de loi.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par la députée rapporteure, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH).

Au terme de ces échanges, la Commission estime que l'adoption du présent projet de loi permettra au Gouvernement de :

- prendre en compte les réformes du secteur financier de l'UMOA dont le Burkina Faso est membre ;

- doter le Burkina Faso d'un secteur de la microfinance à même de répondre avec efficacité aux enjeux et défis de résilience, d'inclusion financière et de l'économie.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 06 février 2025

La Présidente

Marie Angèle KALENZAGA/TIENDREBEOGO

La rapporteure

Anne Marie Joseph ILBOUDO /TRAORE

Séance d'appropriation du projet de loi :14/01/2025

Liste des députés présents

N°	Nom et Prénoms	Qualité
1.	**TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle**	**Présidente**
2.	**KY Drissa**	**1er secrétaire**
3.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
4.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre
5.	OUEDRAOGO Youssouf	Membre
6.	TINDANO Yentéma Arnaud	Membre
7.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre

Liste des députés absents

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité
1.	**SOME Yiompouén Aimé**	**Vice-président**
2.	**BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine**	**2e secrétaire**

<u>Séance d'adoption du rapport</u> :06/02/2025

<u>Liste des députés présents</u>

N°	Nom et Prénoms	Qualité
1.	**TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle**	**Présidente**
2.	**KY Drissa**	**1er secrétaire**
3.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
4.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre
5.	OUEDRAOGO Youssouf	Membre
6.	TINDANO Yentéma Arnaud	Membre
7.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre

<u>Liste des députés absents</u>

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité
1.	**SOME Yiompouén Aimé**	**Vice-président**
2.	**BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine**	**2e secrétaire**

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	Nom et Prénoms	Qualité
1.	ZERBO Jean Gabriel	Assistant parlementaire
2.	DIRA Yacouba	Administrateur parlementaire
3.	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Administrateur parlementaire
4.	KERE/NIKIEMA Bibéta	Administrateur parlementaire
5.	BATIONO Bessoétiéné Larissa	Secrétaire
6.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison
7.	OUEDRAOGO Audrey	Stagiaire